



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de
Valenciennes

Bureau des Relations
avec les Collectivités
Locales

Affaire suivie par :
Enguerran ROBAS
Tél : 03 27 14 59 90
Fax : 03 27 14 59 87
Courriel : enguerran.robas@nord.gouv.fr

Valenciennes, le 28 novembre 2012

Le Sous-préfet de Valenciennes

à

Monsieur le Maire

de PETITE-FORET

OBJET : Saisine de Monsieur Gérard Quinet, conseiller municipal

PJ : 1

Par courrier reçu en mes services le 23 novembre 2012 (copie jointe), Monsieur Gérard QUINET, conseiller municipal, a souhaité appeler mon attention sur l'absence de tribune de l'opposition à l'occasion de la publication d'une brochure intitulée « 2008-2012 : l'action municipale » ainsi que sur son financement.

Conformément à l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ».

Manifesterment, il apparaît que ce document, établi par les services de la mairie, relate un bilan de mi-mandat. Par conséquent, il y a donc lieu de considérer qu'il s'agit d'une revue municipale, au sein de laquelle aurait dû figurer l'expression des élus minoritaires. Eu égard à son contenu, force est de constater que les dispositions de l'article précité n'ont pas été respectées.

Aussi, afin de pouvoir répondre à l'intéressé en toute connaissance de cause, je vous remercie de bien vouloir me faire part de tout élément dont je n'aurai pas eu connaissance, me permettant d'apprécier notamment s'il y a eu atteinte à la liberté d'expression d'un groupe d'élus.

Le Sous-Préfet,

Franck-Olivier LACHAUD

→ Copie à M. QUINET Gérard